

FINANCER SA THÈSE

NB: Informations extraites du site de l'ED 270, section « Financement de la thèse » : <http://ed.theologie.unistra.fr/doctorat/financement-de-la-these/>

Pour ceux qui obtiennent un contrat doctoral, le montant de la rémunération est fixé à 2044,12 € brut mensuel (2023) et la durée de financement est sur 3 ans. En plus des contrats mis en concours par l'ED 270, il existe :

Les contrats doctoraux de la Région Alsace. Financement donné par la Région Alsace ; le cofinancement avec un organisme de recherche ou une entreprise est considéré comme un atout. Le montant de l'aide est aligné sur celui des contrats doctoraux du ministère.

Public visé : tout étudiant titulaire d'un Master R ou d'un diplôme équivalent, souhaitant réaliser une thèse dans un établissement de recherche situé en Alsace, au sein d'une école doctorale ; étudiant en 2e ou 3e année de doctorat.

Durée du financement : maximum 3 ans.

Dépôt de la demande : les demandes sont établies par les unités de recherche et sont déposées à l'Ecole Doctorale
Voir : <http://www.region-alsace.eu/aide/contrat-doctoral>

Les contrats doctoraux Handicap. Il s'agit de contrats proposés à des candidats en situation de handicap qui ont un projet de thèse. Les thèses en cours de réalisation ne sont pas éligibles à ce genre de contrats. Les dossiers de candidature doivent être déposés en ligne (document électronique unique pour chaque candidat, de taille inférieure à 7 Mo, au format pdf).

Voir : <http://ed.theologie.unistra.fr/doctorat/financement-de-la-these/>

La Mobilité Erasmus +. Vous souhaitez accéder à des ressources disponibles uniquement dans un autre pays, collecter des données dans un centre de recherche étranger ? C'est possible dans le cadre d'une mobilité de doctorat Erasmus +.

Durée de la mobilité : de 2 à 12 mois maximum, fractionnable en plusieurs séjours.

La structure d'accueil peut être toute organisation publique ou privée active dans le monde du travail ou dans l'éducation, la formation et l'animation socio-éducative ou un établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus. En revanche, les institutions européennes et autres organismes communautaires ainsi que les organisations gérant les programmes européens ne sont pas éligibles (ex. Commission européenne, etc.).

Aide financière : la Commission européenne a mis en place différents niveaux de bourses selon les pays de destination.

Contact et informations : Mme Virginie Herbasch , Téléphone 03 68 85 11 19

Le dispositif CIFRE. Le dispositif CIFRE permet la collaboration de recherche entre un laboratoire de recherche, une entreprise (privée ou publique) et un doctorant. Le doctorant est embauché par la structure dans le cadre d'un contrat de travail. L'État verse chaque année une subvention à la structure. Voir : <http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843> .

Aides spécifiques du Collège Doctoral Européen. Le collège doctoral européen (C.D.E.) apporte à ses doctorants des aides spécifiques et dispose d'un contingent d'allocations-relais attribuées sur demande spéciale. Voir : <http://cde.unistra.fr>

Bourse d'études en théologie (Bourse du Gouvernement Français). Le programme de bourses d'études en théologie est destiné aux étudiants qui désirent bénéficier des enseignements en théologie proposés par les établissements d'enseignement supérieurs français. Il offre des bourses d'études à des étudiants francophones, prioritairement religieux et ministres du culte, de niveau master et doctorat ou, éventuellement, licence sur dérogation, lorsque le candidat est originaire d'un pays qui ne dispose pas sur place des infrastructures nécessaires.

Les candidatures d'étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires par rapport à celles d'étudiants déjà installés en France ; les ressortissants de l'Union Européenne et d'Amérique du Nord ne sont pas éligibles à ce programme. Montant de l'allocation versée pour une bourse d'études en doctorat : 767 € par mois. Les dossiers, en trois exemplaires, sont retirés par le candidat auprès du SCAC de son pays d'origine. Le SCAC vérifie que les dossiers sont complets, donne son avis motivé, et les transmet au Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Voir : <http://ed.theologie.unistra.fr/doctorat/financement-de-la-these/>

Aides du centre de Coopération Universitaire Franco-Bavarois. Le Centre de Coopération Universitaire Franco-Bavarois (CCUFB), établissement public commun à l'Ambassade de France en Allemagne et au Ministère bavarois de la Sciences, de la Recherche et des Arts propose chaque année une aide au financement et à la réalisation de projets franco-bavarois dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Basé à Munich, le CCUFB propose deux types de programmes d'aide à la mobilité : 1) Aide financière initiale aux projets de coopération dans la recherche et l'enseignement entre la France et la Bavière. 2) Bourses de mobilité des étudiants pour des séjours d'étude et stages de recherche.

Voir : <http://www.bfhz.uni-muenchen.de/>

Université Franco-Italienne : Programme Vinci. L'objectif de l'Appel à projets Vinci est de favoriser l'intégration des systèmes d'enseignement supérieur français et italien, contribuant au processus d'harmonisation de la formation universitaire en Europe. L'Appel à projets Vinci est publié annuellement et concerne : 1) Le soutien à des Cours universitaires binationaux ; 2) Des aides à la mobilité pour thèses de Doctorat en cotutelle ; 3) Des Contrats doctoraux pour thèses en cotutelle / *Borse triennali di Dottorato in cotutela* ; 4) Des collaborations entre Écoles doctorales

Voir : <https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-vinci/appel-a-projets-2023/>

Bourse d'excellence "Eole" du réseau Franco-Néerlandais. Les bourses d'excellence « Eole » s'adressent en particulier à des doctorants devant faire un court séjour de recherche aux Pays-Bas dans le cadre de leur formation doctorale. Elles peuvent favoriser le bon fonctionnement de thèses en cotutelle. Ces bourses d'un montant forfaitaire de 500 à 1000€ ne sont pas renouvelables. A qualité égale, la bourse sera attribuée aux candidats ne bénéficiant pas d'autre soutien à la mobilité.

Voir : <http://www.frnl.eu/fr/>

Aides spécifiques accordées aux doctorants de l'ED 270 :

– Participation aux frais de déplacement pour 3 participations aux journées doctorales (80 € si vous habitez à plus de 50km de Strasbourg - pour la journée d'ouverture + deux autres journées au choix). Le dossier de prise en charge est à adresser avant la date limite indiquée pour chaque journée au secrétariat.

– Subvention pour une participation à un colloque ou autre événement scientifique dans le cadre des travaux de thèse. Le conseil de l'ED 270 octroie, sur demande argumentée, une subvention d'un montant maximum de 300 € au cours du parcours doctoral.

Autres :

– Programmes de bourses du D.A.A.D. : Voir : <https://www.daad-france.fr/de/>

– Université Franco-Allemande : L'Université propose des aides à la mobilité pour les thèses en cotutelle. Voir : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/doctorant/cotutelle-de-these>

– Aides à la mobilité vers l'Allemagne ou autre pays germanophone : Le CIERA propose plusieurs types d'aides financières à partir du Master 2. Voir : <http://www.ciera.fr/en>

– Leibniz – Institut für Europäische Geschichte qui propose des financements pour des recherches en histoire (doctorants et post-doctorants). Voir : www.ieg-mainz.de/likecms.php

– Bourse de recherche ITI – HiSAAR : Voir : <https://hisaar.unistra.fr/recherche/contrats-doctoraux-et-postdoctoraux>

– Bourses de l'agence universitaire de la francophonie : Voir : <https://www.auf.org/>

– Programme de bourses en philosophie et en théologie pour l'Equateur : Voir : <https://ec.ambafrance.org/Programme-de-bourses-d-excellence-Eiffel-2023>

– Bourses Chateaubriand : Voir : <https://www.chateaubriand-fellowship.org/>

– Fondation Médéric Alzheimer. Voir : <http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/Nos-Actions/Soutien-a-la-recherche/Bourses-doctorales-2016>